

REGLEMENT INTERIEUR

I – ORGANISATION

1. Le tournoi du 40^{ème} anniversaire de Yvelines Echecs Structure est organisé par le comité des Yvelines des Echecs dénommé Yvelines Echecs Structure (YES).
2. Dates et horaires des rondes :
Le tournoi comporte 5 rondes :
 - **Première ronde le 24 mai à 9 heures 30 minutes**
 - **Deuxième ronde le 24 mai à 13 heures 30 minutes**
 - **Troisième ronde le 24 mai à 17 heures 00**
 - **Quatrième ronde le 25 mai à 9 heures 30 minutes**
 - **Cinquième ronde le 25 mai à 13 heures 30 minutes**
3. Lieu : Salle Théodore Monod – place Bérégovoy – 78280 Guyancourt.
4. Le tournoi est ouvert à tous les licenciés A de la saison en cours.
Les droits d'inscription sont de 20 €.
Les droits d'inscription pour les jeunes sont de 10 €.
La date limite d'inscription est le 23 mai 2025. Il n'y a pas d'inscriptions sur place.
Les inscriptions s'effectuent en ligne sur le lien
<https://www.helloasso.com/associations/yvelines-echecs-structure/evenements/tournoi-du-40e-anniversaire-de-yes> .
Le pointage s'effectue le 24 mai 2025 entre 9h00 et 9h25.

II – REGLES, CLASSEMENT

5. Cadence : La cadence est de 60 minutes avec un ajout de 30 secondes par coup joué. Les parties seront comptabilisées pour le Elo FIDE standard de juin 2025.
Le tournoi est homologué FFE & FIDE. Homologation accordée par la Direction Technique de la FFE sous le numéro 67326
6. Les règles applicables sont celles de la F.I.D.E. de janvier 2023. La version anglaise de ce texte est la version officielle des règles du jeu d'échecs telle qu'adoptée par le Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Madras, Inde). Sans oublier le respect de la Charte Sportive.
7. **Un joueur non présent dans l'espace de jeu 30 minutes après l'heure prévue pour le début de la ronde est déclaré forfait.**
On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. **Tout joueur faisant deux forfaits consécutifs ou non sera exclu du tournoi. Tout forfait et tout abandon de tournoi non justifié sera automatiquement signalé à la Direction juridique de la FFE. Pour signaler un forfait de dernière minute, appeler l'arbitre principal au 06 72 58 56 71 en précisant le nom du joueur.**
8. **L'appariement est fait au système suisse (C.04) system de Haley.** Il n'y a aucune protection "club" ou "famille". Programme Papi. Ne seront appariés à la première ronde que les joueurs ayant signalé leur présence à l'arbitre durant la période de pointage et à jour de leurs droits d'inscription.
9. Chaque partie gagnée rapporte un point, chaque partie nulle un demi-point et chaque partie perdue zéro point.
10. Le joueur ayant le plus de points à la fin des 5 rondes est déclaré vainqueur du tournoi. En cas d'égalité, les départages sont (dans l'ordre) le Buchholz, puis la performance, puis le nombre de victoires. En cas de nouvelle égalité, le joueur ayant le plus faible classement Elo au début du tournoi est classé devant.

III – REPARTITION DES PRIX

11. La liste des prix sera affichée au plus tard avant le début de la troisième ronde.
L'attribution de prix n'étant pas cumulable, chaque joueur recevra d'office le prix le plus important auquel il a droit.
Les prix sont attribués « à la place », les règles de départages sont celles fixées à l'article 10.
Ne peuvent recevoir un prix que les joueurs présents à la remise des prix. Elle aura lieu à 17h00 le dimanche 25/05/2025 dans la salle du tournoi au cours de la cérémonie de clôture.

IV – DIVERS

12. Dans le cas où un contrôle antidopage serait effectué par une délégation diligentée par le Ministère des Sports, chaque participant désigné par le sort ne pourra se substituer aux tests qui seront effectués par un médecin assermenté.
13. Il est strictement interdit de fumer ou de vapoter dans tout le bâtiment.
Il est interdit de blitzer dans la salle de jeu et de jouer "à la pendule" dans la salle d'analyse.
14. L'usage des téléphones mobiles et/ou tout autre moyen électronique de communication dans l'aire de jeu pourra être passible d'un avertissement écrit et transmis à la commission de discipline de la Fédération Française des Echecs.
Ils seront nécessairement éteints. Si le téléphone portable ou tout autre moyen électronique de communication d'un joueur émet un son pendant la partie, alors, il perd immédiatement sa partie et l'adversaire gagnera.
15. La participation à cette compétition implique l'acceptation que les photographies et vidéos sur lesquelles les joueurs apparaissent soient utilisées à des fins promotionnelles par Yvelines Echecs Structure (YES) sur ses documents et sur son site Internet. Le droit à l'image et le respect de la vie privée seront préservés si un participant en fait la demande explicite auprès de l'organisateur.
16. Le tournoi est arbitré par Patrick Claisse, Arbitre AFO 2.
17. La participation au tournoi implique l'acceptation de ce règlement.